

Distrib. limitée
5 juillet 2019

Original : Anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire 2019

11-13 septembre 2019

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

Compte rendu de la visite sur le terrain en Turquie de membres du Conseil d'administration, du 2 au 9 mars 2019

I. Introduction

1. Les membres suivants du Conseil d'administration de l'UNICEF ont pris part à la visite sur le terrain organisée en Turquie du 2 au 9 mars 2019 : S. E. M. Omer Dahab Fadl Mohamed, Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Masud Bin Momen, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M^{me} Marie Chatardová, Représentante permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Jorge Skinner-Kleé Arenales, Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M^{me} Louise Blais, Représentante permanente adjointe du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Elena Melnik, Troisième Secrétaire, Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Stefanie Engelberg, Conseillère pour les politiques, Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Minke van der Sar, Spécialiste des affaires humanitaires, Mission permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Hai Kyung Jun, Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF, et M. Randall González Villalobos, Secrétaire adjoint du Conseil d'administration de l'UNICEF.

2. Cette visite sur le terrain a permis à la délégation de constater par elle-même le travail réalisé par l'UNICEF à l'échelle du pays. La visite était plus précisément destinée à présenter des exemples concrets de coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement ainsi que d'autres partenaires, notamment l'équipe de pays des Nations Unies. La visite a donné aux membres de la délégation l'occasion de

*E/ICEF/2019/21.

mieux comprendre les problèmes et défis rencontrés par les enfants et les femmes en Turquie.

3. La délégation souhaite exprimer sa gratitude au Gouvernement turc de lui avoir fourni des possibilités de dialogue approfondi avec des membres éminents de ce Gouvernement.

4. La délégation souhaite également remercier l'équipe de pays de l'UNICEF en Turquie pour la préparation minutieuse et l'organisation efficace de la visite ainsi que pour la disponibilité de son personnel dévoué.

5. La délégation a été impressionnée par le dévouement et l'implication des fonctionnaires d'État à chaque échelon et du personnel de l'UNICEF ainsi que par l'hospitalité offerte par les membres des communautés de l'ensemble des lieux visités.

6. Le programme de cette visite en Turquie, organisée du 2 au 9 mars 2019, incluait des rencontres à Ankara, à Kilis et à Gaziantep avec le bureau de pays de l'UNICEF, le comité national turc pour l'UNICEF, des fonctionnaires d'État de haut rang, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires de la société civile. La délégation a eu l'occasion de visiter des sites de projets menés par l'UNICEF. Elle a rencontré des représentants des gouvernements locaux, des organisations de la société civile, des enseignants, des directeurs d'école, des élèves, des jeunes, des membres de groupes communautaires, des enfants et des familles bénéficiaires de programmes soutenus par l'UNICEF ainsi que des membres du personnel de l'UNICEF.

7. Le présent document commence par résumer les informations obtenues par les membres de la délégation et se conclut par les observations de ces derniers.

II. Programme de pays de l'UNICEF en Turquie

8. Le travail de l'UNICEF en Turquie est guidé par le programme de pays pour 2016-2020. Les principales priorités de ce programme sont l'équité par l'inclusion sociale (ce qui comprend l'éducation, le développement de la petite enfance et le soutien psychosocial), la production de données de qualité et la réalisation d'activités de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant, de l'égalité des genres et de l'élargissement des partenariats.

9. En 2018, le montant des dépenses afférentes au programme s'est élevé à 181 millions de dollars des États-Unis. Au total, depuis 2015, 452 millions de dollars É.-U. ont été alloués au programme, dont seulement 3,7 millions de dollars É.-U. ont été prélevés sur les ressources ordinaires. Le reste du financement provient de partenariats de l'UNICEF, de pays donateurs (principalement l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique) et de l'Union européenne. La contribution totale du comité national turc s'est élevée à 2,9 millions de dollars É.-U. entre 2015 et 2018.

A. Principaux problèmes rencontrés par les enfants et les femmes en Turquie

10. La pauvreté des enfants, le travail des enfants, le mariage des enfants et la discrimination envers les femmes et les filles, ainsi que le manque d'accès à une éducation inclusive de qualité pour les enfants handicapés font partie des problèmes rencontrés par la Turquie.

11. La Turquie doit également renforcer ses mesures de protection contre la violence et les maltraitances, en particulier pour les groupes les plus vulnérables, dont les enfants handicapés, les enfants qui travaillent, les enfants en contact avec la justice, et les adolescents et adolescentes vulnérables.

12. Le mariage des enfants et la violence liée au genre font toujours partie des problèmes rencontrés par les femmes et les filles en Turquie, pays dans lequel, selon un rapport publié en 2014, quatre femmes sur dix ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur mari ou de leur partenaire intime¹.

13. Le grand nombre de réfugiés présents sur le sol turc est l'un des problèmes majeurs du pays. Avec plus de 3,6 millions de réfugiés syriens, parmi lesquels 1,6 million d'enfants, et près de 370 000 réfugiés et migrants d'autres pays, parmi lesquels 120 000 enfants, la Turquie compte la plus grande population recensée de réfugiés au monde. Cette situation exerce une pression sur ses infrastructures ainsi que sur ses services de base.

14. Dans ce pays où 71 % des réfugiés bénéficiaires du Plan d'aide sociale d'urgence vivent en dessous du seuil de pauvreté et où cela fait parfois plus de huit ans que certaines familles ont été déplacées, les familles réfugiées sont tellement vulnérables que leur situation les a amenées à recourir de plus en plus à des mécanismes de gestion négatifs qui mettent considérablement en danger les enfants, dont le travail des enfants et le mariage d'enfants.

15. Pour venir en aide au grand nombre de réfugiés présents dans le pays, l'UNICEF, le Gouvernement turc et les partenaires d'organisations non gouvernementales sont fortement tributaires des systèmes et des programmes nationaux existants. Ils s'efforcent donc de soutenir et de renforcer ces systèmes, de déployer à plus grande échelle les services au profit des enfants réfugiés et de leur famille, et d'atteindre un plus grand nombre de familles et d'enfants turcs vulnérables. Ils s'attachent parallèlement à tirer des enseignements de la mise en œuvre de programmes humanitaires destinés aux familles et aux enfants réfugiés et de les appliquer aux programmes destinés aux familles et aux enfants turcs vulnérables.

16. Au cours de sa visite en Turquie, la délégation a pu constater par elle-même la situation à laquelle étaient confrontés les enfants et leur famille, notamment les femmes, les adolescents et les réfugiés, entre autres, dans la ville de Kilis, où les réfugiés représentent un peu plus de la moitié de la population.

B. Santé

17. La délégation a découvert que tous les enfants turcs, ainsi que tous les enfants réfugiés enregistrés, bénéficiaient d'un accès gratuit aux services de santé. L'UNICEF a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires sur la riposte sanitaire à la crise des réfugiés mise en place dans le pays en soutenant, en 2017, une campagne de vaccination nationale qui a permis de vacciner plus de 413 000 enfants réfugiés de moins de 5 ans à travers les 81 provinces du pays. En 2018, le Ministère de la santé, l'UNICEF et d'autres partenaires se sont attachés à assurer une couverture complète en réalisant des vaccins de routine et en comblant les lacunes restantes concernant le statut vaccinal des enfants réfugiés.

C. Éducation

18. L'une des priorités fondamentales de l'UNICEF Turquie est de veiller à ce que tous les enfants reçoivent une éducation de qualité. Toutes les familles avec

¹ Ministère turc de la famille et des politiques sociales et Hacettepe University Institute of Population Studies, *Domestic violence against women in Turkey: Summary report* (Violence domestique envers les femmes en Turquie : Rapport de synthèse), Ankara, décembre 2014.

lesquelles la délégation a eu l'honneur d'échanger ont insisté sur le rôle vital de l'éducation dans la vie de leurs enfants.

19. L'UNICEF travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale. Leurs programmes conjoints sont alignés sur le plan « Vision pour l'éducation à l'horizon 2023 » du pays, qui entend intensifier une gestion des établissements scolaires axée sur des éléments de preuve et des données, élargir l'accès à l'enseignement préscolaire et à des occasions d'apprentissage tout au long de la vie, augmenter l'accès à l'éducation et renforcer les capacités des enseignants.

20. Les membres de la délégation ont eu l'occasion de rencontrer M. Ziya Selçuk, Ministre de l'éducation nationale, qui leur a parlé de la coopération entre son ministère et l'UNICEF.

21. La délégation a été informée que l'éducation était obligatoire de la 1^{ère} à la 12^e année en Turquie et que plus de 90 % des enfants turcs étaient inscrits dans le système éducatif formel. Par ailleurs, sur le million d'enfants réfugiés syriens en âge d'être scolarisés présents dans le pays, près de 650 000 sont inscrits dans le système éducatif formel.

22. L'UNICEF et le Ministère de l'éducation nationale ont lancé le Programme d'apprentissage accéléré afin de fournir aux enfants déscolarisés une forme d'apprentissage adaptée à leurs besoins ainsi qu'une voie pour réintégrer le système éducatif formel. Ce programme comprend des cours de turc et une version condensée du programme d'études national afin d'aider les enfants à rattraper les années d'apprentissage qu'ils ont perdues et de les préparer à intégrer une école formelle. Les enseignants du programme ont été formés, avec l'aide de l'UNICEF, à comprendre l'incidence que les expériences traumatisantes avaient sur les élèves et sur leur comportement en classe, et à utiliser des stratégies et des approches spécifiques pour soutenir le bien-être psychosocial des élèves et les aider à améliorer leurs résultats scolaires. Les cours de ce programme sont dispensés dans 12 provinces et plus de 5 600 enfants en avaient bénéficié en décembre 2018. La délégation a eu l'occasion de se rendre dans le centre du district de Şehitkamil, à Gaziantep, et d'assister aux cours de turc et de mathématiques. Les adolescents ont indiqué qu'ils aimaient faire partie du programme. Certains ont affirmé que leur participation au programme leur avait donné l'occasion de sortir de chez eux pour la première fois depuis des années. Certains élèves ont également fait part de leur désir de rester en Turquie pour y faire des études supérieures.

23. En coopération avec le Ministère de la jeunesse et des sports, l'UNICEF a mis en place des cours de turc dans des centres de la jeunesse situés dans 24 provinces du pays. Le programme est soutenu par des psychologues et des travailleurs sociaux qualifiés qui suivent régulièrement les enfants et les jeunes qui ont besoin d'un soutien psychosocial.

24. Pour identifier les enfants déscolarisés, l'UNICEF mène des campagnes de sensibilisation avec ses partenaires au sein des quartiers et des communautés. Les équipes recensent les enfants déscolarisés dans les foyers, informent les familles et les orientent vers des possibilités d'éducation adaptées. Les partenaires de l'UNICEF organisent également des réunions de sensibilisation auprès des familles, insistant sur l'importance de l'éducation, en particulier pour les filles.

25. L'UNICEF soutient également le programme de transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation destinés aux enfants réfugiés syriens et aux autres enfants réfugiés. Ce programme est déployé à l'échelle nationale en Turquie depuis 2003 et a été élargi à la population de réfugiés en 2017. Il est financé par l'Union européenne et les Gouvernements de Norvège et des États-Unis. Le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la famille, du travail

et des services sociaux et la Société du Croissant-Rouge turc font partie des autres partenaires du programme, aux côtés de l'UNICEF.

26. Le programme compte 500 000 bénéficiaires, selon les estimations. Les familles bénéficiaires reçoivent une aide en espèces tous les deux mois à condition que leur enfant soit allé à l'école au moins 80 % du temps au cours des mois précédents. Les sommes versées aux familles dépendent du sexe de l'enfant et du cycle dans lequel il est scolarisé. Les enfants d'âge préscolaire et primaire reçoivent environ 7 dollars É.-U. et les enfants en âge d'être scolarisés dans le deuxième cycle du secondaire, environ 10 dollars É.-U. Dans les deux cas, les filles perçoivent des sommes légèrement plus élevées que les garçons afin d'encourager l'éducation des filles. Chaque enfant perçoit en sus près de 18 dollars É.-U. au début de chaque semestre (en septembre et en janvier). Depuis 2018, les enfants participant au Programme d'apprentissage accéléré peuvent également bénéficier du programme de transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation.

27. L'UNICEF soutient également un grand nombre d'activités pédagogiques dans les 13 centres restants d'accueil temporaire des réfugiés. L'UNICEF a aidé l'Autorité chargée de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence à créer des écoles et des espaces amis des enfants dans ces centres. L'organisation a également fourni des kits d'apprentissage aux enfants les plus démunis. Surtout, le Ministère de l'éducation nationale et l'UNICEF dirigent un programme d'incitation destiné aux enseignants volontaires syriens, qui travaillent dans les écoles mises en place dans les centres d'accueil temporaire ainsi que dans d'autres structures d'enseignement à travers le pays. Le programme compte désormais quelque 13 000 enseignants qui perçoivent un salaire mensuel de près de 290 dollars É.-U. par mois, dont le montant est aligné sur le salaire minimum légal en Turquie.

28. Les membres de la délégation ont eu l'occasion de rencontrer des enseignants syriens dans le centre d'accueil temporaire Nizip 2. Ces enseignants leur ont notamment fait part de leurs préoccupations concernant leur salaire, qui n'est pas assez élevé pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille en dehors de ces centres.

29. L'UNICEF soutient la mise en place de cours de turc pour les réfugiés depuis le début de la crise des réfugiés. L'enseignement formel est de plus en plus dispensé en turc depuis 2016 et certains établissements ne dispensent désormais plus aucun cours en arabe. Plusieurs parents avec qui la délégation a eu la chance de dialoguer ont insisté sur l'importance de continuer d'enseigner l'arabe dans les écoles en parallèle du programme d'études afin que leurs enfants ne perdent pas la maîtrise de leur langue maternelle et puissent retourner un jour en République arabe syrienne, si les conditions le permettent.

D. Développement et participation des adolescents

30. L'UNICEF travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement et des ONG partenaires afin de donner aux adolescents et aux jeunes tures et syriens davantage d'occasions de participer activement, de s'émanciper et de développer des compétences utiles à la vie courante, tout en mettant l'accent sur la cohésion sociale.

31. Les membres de la délégation ont eu l'occasion de rencontrer M. İhsan Selim Baydaş, Vice-Ministre de la jeunesse et des sports, ainsi que d'autres représentants du Ministère, et de visiter le Centre de la jeunesse de Gazikent, à Gaziantep. La délégation a été impressionnée par la qualité et la diversité des activités et des programmes qui y étaient proposés. Dans ce centre, ainsi que dans le centre Topçuoğlu Kadınlar Meslek Zenginleştirme, un centre

communautaire destiné aux femmes et aux enfants situé dans la ville de Kilis, la délégation a également constaté que le sport pouvait constituer un outil très important pour l'autonomisation des enfants et des adolescents, en particulier les filles et les adolescentes.

E. Protection de l'enfance

32. La délégation a constaté que plusieurs activités de protection de l'enfance et de soutien psychosocial, dont des groupes de soutien psychosocial pour surmonter les expériences traumatisantes du passé et des ateliers conçus pour aborder les questions liées au genre, étaient proposées dans le centre de soutien aux familles et aux enfants créé par l'Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants Al Farah à Ankara, ainsi que dans le centre communautaire de Kilis et dans l'espace ami des enfants du centre d'accueil temporaire Nizip 2.

33. La délégation se félicite de l'approche globale adoptée par l'UNICEF et ses partenaires, qui combine des programmes et des activités de protection de l'enfance avec des activités pédagogiques, sportives, artistiques et musicales et des activités axées sur l'autonomisation des adolescents et la cohésion sociale. Les membres de la délégation ont également salué le fait que les centres proposent des activités pour les enfants et pour les mères.

34. En échangeant avec plusieurs utilisateurs des centres, les membres de la délégation ont pris conscience de l'importance des centres spécialisés pour soutenir les familles et les enfants, ainsi que de l'incidence positive que ces centres avaient sur le nombre d'enfants utilisant ces services. Les enfants turcs et les enfants réfugiés vulnérables continuent d'être exposés à des risques de travail des enfants. La délégation salue l'engagement du Gouvernement à lutter contre ce problème avec l'instauration de l'« Année contre le travail des enfants » en 2018. Il est attendu que l'UNICEF poursuive ses efforts pour mettre fin au travail des enfants, en étroite coopération avec les autorités gouvernementales et locales pertinentes, contribue à veiller à l'application de mesures de suivi et d'évaluation efficaces et prodigue des conseils sur l'efficacité de ces programmes.

35. Au centre communautaire de la Société du Croissant-Rouge turc, à Gaziantep, la délégation a appris qu'une composante de protection de l'enfance avait été ajoutée au programme national de transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation au profit des réfugiés. Dans le cadre de cette composante, des équipes de sensibilisation spécialisées dans la protection de l'enfance se rendent chez les enfants qui ne se présentent pas à l'école. Ces visites leur permettent de déceler les risques potentiels, en matière de mariage d'enfants et de travail des enfants, par exemple, d'identifier des besoins particuliers et de créer des plans d'intervention pouvant inclure d'orienter les familles vers des services sociaux ou de santé.

D. Développement de la petite enfance

36. L'UNICEF soutient la politique du Ministère de l'éducation nationale, qui vise à ce que tous les enfants âgés de 54 à 66 mois bénéficient d'un enseignement préscolaire d'ici à 2020. En 2017-2018, l'UNICEF a construit 304 salles de classe préfabriquées dans 12 provinces afin de fournir davantage d'espaces d'apprentissage aux jeunes enfants.

37. L'UNICEF soutient également des activités d'éducation non formelle pour les enfants. À Kilis, la délégation a eu l'occasion de visiter le centre communautaire polyvalent de Catom, qui propose des cours préscolaires et d'autres services d'éducation de la petite enfance. La délégation a ainsi assisté à

un cours de turc, dans lequel de jeunes réfugiés syriens apprenaient une chanson en turc. Les membres de la délégation ont pu voir quelques-uns des travaux créatifs réalisés par les enfants. Malheureusement, en raison d'un manque d'espace et d'enseignants, chaque enfant ne peut se rendre au centre plus de deux fois par semaine.

38. Le centre propose également des formations professionnelles aux mères. Les cours les plus populaires étaient les cours de turc ainsi que les activités génératrices de revenus, comme les cours de peinture ou de sculpture. Le centre propose également un programme d'éducation de la petite enfance à domicile, également soutenu par l'UNICEF, aux familles qui n'ont pas la possibilité de se rendre au centre pour bénéficier de ses services. Ce programme comprend des visites hebdomadaires à domicile qui visent à préparer les enfants à l'école, à aider les mères à répondre efficacement aux besoins de leurs enfants et à les mettre en relation avec les autres services disponibles au sein de la communauté.

E. Rôle de l'UNICEF en Turquie

39. L'UNICEF est présent en Turquie depuis 1951. L'organisation travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement turc, des organismes des Nations Unies, des ONG internationales et locales, et d'autres partenaires afin de venir en aide aux enfants les plus vulnérables du pays.

40. En raison de circonstances historiques particulières, la Turquie est le seul pays au monde à disposer à la fois d'un bureau de pays de l'UNICEF et d'un comité national pour l'UNICEF. Le comité national a été établi en 1956 et est chargé de lever des fonds pour les programmes de l'UNICEF. La plupart des fonds proviennent de donateurs particuliers. En 2018, les recettes totales du comité se sont élevées à près de 3,5 millions de dollars É.-U.

F. Observations

41. Les membres de la délégation se sont félicités de l'étroite collaboration entre l'UNICEF et le Gouvernement turc ainsi que des partenariats établis avec les ministères et les autorités locales à l'échelle provinciale et communautaire en ce qui concerne le développement de normes et de critères et la formulation de politiques fondamentales concernant les enfants. La délégation s'est félicitée que l'UNICEF ait fortement mis l'accent sur l'appropriation nationale, qui était perceptible tout au long de la visite.

42. La délégation a été impressionnée par la façon dont l'UNICEF se focalise sur ses avantages comparatifs et fournit des conseils stratégiques sur les programmes nationaux. La force de l'UNICEF en tant que partenaire réside notamment dans sa capacité à recruter des spécialistes internationaux et des équipes locales dévouées et qualifiées.

43. Les membres de la délégation ont été impressionnés par le niveau des installations et des centres ainsi que par la qualité et la diversité des services offerts aux enfants turcs et réfugiés et à leur famille.

44. La délégation a pris note de la nécessité de maintenir un niveau minimal de ressources de base pour les programmes afin de préserver la capacité de l'UNICEF à fournir des conseils techniques de qualité et à influencer sur les politiques. La délégation est consciente du fait que le manque de financement pluriannuel prévisible complique la planification et la pérennité de programmes importants, tels que le programme de transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation et les programmes destinés aux enseignants volontaires syriens.

45. Les membres de la délégation ont exprimé des inquiétudes quant à la capacité de l'UNICEF et de ses partenaires à atteindre les enfants les plus vulnérables, dont les enfants handicapés, les enfants issus des minorités religieuses et ethniques, et les enfants victimes de violences sexuelles et de violences liées au genre.

46. La délégation trouve préoccupant le fait que les enfants handicapés aient un accès restreint à l'éducation. La délégation est convaincue qu'il convient de régler ce problème en formant les enseignants à répondre aux besoins particuliers de ces enfants et en mettant en place des infrastructures et des transports scolaires adaptés.

47. Les membres de la délégation ont été impressionnés par les efforts acharnés déployés par plusieurs organisations de la société civile turques en faveur des droits de l'enfant en Turquie et ont pris conscience de la nécessité d'instaurer un environnement sûr et propice à la promotion, à la protection et à la défense de ces droits de la personne.

48. La délégation a remarqué une bonne coopération au sein de l'équipe de pays des Nations Unies. Les représentants des organismes des Nations Unies ont informé la délégation que l'étroite coopération entre les organismes en matière de politique était centralisée. La délégation demande à l'UNICEF de continuer de travailler en étroite coopération avec le coordonnateur résident des Nations Unies en Turquie et d'autres fonds et programmes de l'ONU afin d'obtenir des résultats essentiels pour les enfants en Turquie et de poursuivre la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations Unies, telle que formulée dans la résolution 72/729 de l'Assemblée générale.

49. Les membres de la délégation ont reconnu le rôle crucial du soutien que l'UNICEF apporte au Gouvernement pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la promotion de la protection et de l'application des droits des enfants et des femmes en Turquie.

50. La délégation loue les efforts déployés par le Gouvernement turc pour accueillir les réfugiés syriens et pour étendre ses programmes nationaux de protection sociale et son système éducatif aux réfugiés syriens.

51. Après des années de déplacement, la situation des familles et des enfants syriens reste critique. La délégation exhorte la communauté internationale à soutenir le travail de l'UNICEF en faveur de ce groupe d'enfants très vulnérables.

52. La délégation souhaite également féliciter les nombreux réfugiés de République arabe syrienne et d'ailleurs qui font du volontariat dans les espaces amis des enfants, les écoles et les centres de la jeunesse, notamment. La délégation encourage l'UNICEF, en collaboration avec le Gouvernement turc, à continuer de mettre à profit les compétences des réfugiés syriens et d'ailleurs de manière à leur permettre de contribuer au progrès social et économique de leur peuple, tout en leur assurant un salaire suffisant pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

53. La délégation se félicite des efforts de l'UNICEF pour intégrer les programmes nationaux existants dans les programmes humanitaires destinés principalement aux populations de réfugiés syriens et d'ailleurs, qui garantissent que les interventions déployées bénéficient à la fois aux réfugiés et aux communautés locales. D'autres pays pourraient suivre cet exemple.

54. La délégation salue le fait que le Gouvernement turc et l'UNICEF mettent l'accent sur la cohésion sociale entre les populations d'accueil et les populations de réfugiés, et souhaite souligner l'importance de maintenir un équilibre délicat. La participation des adolescents et des jeunes joue un rôle important à cet égard.

55. La délégation estime qu'il est important de mettre en place des programmes, notamment des cours d'arabe, qui donneront aux réfugiés syriens la possibilité de rentrer volontairement chez eux lorsque les conditions pour un retour sûr, volontaire et digne seront réunies.

56. Les membres de la délégation encouragent l'UNICEF à poursuivre sa collaboration avec le Gouvernement turc afin d'éliminer les plus grands dangers qui menacent les enfants turcs et réfugiés, notamment les mariages d'enfants et le travail des enfants, et à travailler avec les autorités gouvernementales et locales pertinentes afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des programmes mis en place. Il est impératif de poursuivre la mise en œuvre de ces programmes importants et de suivre leur efficacité pour obtenir des résultats durables et faire évoluer les mentalités.

57. La délégation a exprimé son inquiétude concernant le nombre d'enfants syriens non scolarisés et a insisté sur l'importance de renforcer les efforts destinés au secteur de l'éducation tant en Turquie qu'en République arabe syrienne, ce qui inclut de veiller à ce que les filles, les enfants handicapés et les autres enfants ayant besoin d'une attention particulière reçoivent une éducation de qualité, notamment en mettant en place une collaboration durable en vue de la mise en œuvre du plan « Vision pour l'éducation à l'horizon 2023 ».

58. Les membres de la délégation encouragent en outre l'UNICEF à contribuer à garantir la fourniture d'une éducation de qualité, notamment aux filles, aux enfants handicapés et aux enfants ayant besoin d'une attention particulière, en soutenant la formation des enseignants et en appuyant la mise en œuvre du plan « Vision pour l'éducation à l'horizon 2023 ».

59. En ce qui concerne la protection de l'enfance, les membres de la délégation saluent les approches globales adoptées dans les différents programmes, telles que l'ajout d'une composante de protection de l'enfance au programme de transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation. La délégation encourage l'UNICEF à travailler avec le Gouvernement turc en vue d'introduire aussi cette composante dans le programme national.

60. La délégation exhorte l'UNICEF à travailler avec le Gouvernement afin de donner aux adolescents et aux jeunes turcs et syriens davantage d'occasions de s'engager et de s'émanciper, en mettant l'accent sur une participation active dirigée par la jeunesse et en cherchant à instaurer l'égalité des genres et à lutter contre les stéréotypes traditionnels liés aux genres, notamment dans le cadre des activités réalisées au titre de l'« Année du volontariat » en 2019.

61. La délégation a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour poursuivre l'acheminement d'une aide humanitaire transfrontalière dans le nord de la République arabe syrienne sur la base de la résolution 2449 (2018) du Conseil de sécurité, en collaboration avec des partenaires humanitaires de l'ONU et d'ailleurs, mais reconnaît qu'il reste des difficultés à surmonter à cet égard, notamment en ce qui concerne les opérations à distance.

Annexe

Résumé du programme de la visite sur le terrain en Turquie, du 2 au 9 mars 2019

La visite du Conseil d'administration en Turquie incluait des rencontres à Ankara, la capitale du pays, et sur le terrain, à Kilis et à Gaziantep, avec des partenaires essentiels, notamment des interlocuteurs gouvernementaux de haut rang et des représentants de la société civile, ainsi qu'avec le comité national turc pour l'UNICEF et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Le programme de la visite a donné des occasions à la délégation de rencontrer non seulement des représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, mais aussi de dialoguer directement avec des enseignants et des directeurs d'école, des travailleurs de proximité, des jeunes et des adolescents, ainsi que des enfants et des familles bénéficiaires de programmes actuellement mis en œuvre par l'UNICEF en Turquie.

Les principales visites comprenaient les visites suivantes :

Ankara (du 4 au 5 mars 2019) :

- Rencontre avec M. Ziya Selçuk, Ministre de l'éducation nationale
- Rencontre avec M. İhsan Selim Baydaş, Vice-Ministre de la jeunesse et des sports
- Rencontre avec le D^r Mehmet Güllüoğlu, Président, Autorité chargée de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence
- Rencontre avec le D^r Kerem Kinik, Président, Société du Croissant-Rouge turc
- Déjeuner de travail avec le comité national turc pour l'UNICEF, en compagnie du D^r Tezer Kutluk, Président, et de M^{me} Inci Haseki, Directrice générale, au restaurant Yelken Balık
- Rencontre avec les partenaires de l'UNICEF au sein de la société civile turque

Visites sur le terrain – Kilis et Gaziantep (du 6 au 7 mars 2019) :

- Déjeuner de travail avec M. Hasan Kara, Maire de Kilis
- Dîner de travail avec M^{me} Fatma Sahin, Maire de Gaziantep
- Visites sur le terrain dans des centres communautaires gérés par le Gouvernement et la société civile – discussions avec des membres du personnel chargés de l'éducation et de la protection de l'enfance, à l'intérieur comme à l'extérieur des camps, et rencontres à domicile avec des familles bénéficiant du programme de transferts conditionnels en espèces pour les dépenses d'éducation et de programmes d'éducation de la petite enfance soutenus par l'UNICEF.